

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Rejeté

N° CF820

AMENDEMENT

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart,
Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy,
M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Direction de l'action du Gouvernement »**

null

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Coordination du travail gouvernemental	0	6 000 000
Protection des droits et libertés	0	0
TOTAUX	0	6 000 000
SOLDE	-6 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est proposé de réduire de moitié les crédits de fonctionnement affectés en PLF 2026 pour le Service d'information du Gouvernement (SIG), ce qui représente une économie de 6 millions d'euros.

Le projet annuel de performances précise que les dépenses de fonctionnement du SIG concernent : les actions de communication (pilotage et diffusion des campagnes de communication) ; l'évolution de l'opinion publique et des contenus médiatiques (afin d'assurer une meilleure « compréhension de l'état de l'opinion au regard de l'actualité ») ou encore la « digitalisation et la modernisation de la communication gouvernementale ».

L'importance de ces postes de dépenses budgétaires reste assez limitée : il s'agit surtout, à nos yeux, d'un gaspillage d'argent public. C'est pour cette raison que nous voulons réduire significativement les crédits alloués aux dépenses de fonctionnement du service d'information du Gouvernement.

Le présent amendement prévoit de minorer les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 6 000 000 € pour l'action 01 : "Coordination du travail gouvernemental" du programme 129 : « Coordination du travail gouvernemental ».